GLOSSAIRE*

* Les mots soulignés ont également été intégrés au présent glossaire, selon l'ordre alphabétique.

<u>Allgemeine Warenverkehrgesellschaft (AWG)</u>: Entreprise allemande créée à Aix-la-Chapelle le 24 juillet 1940. L'AWG remplissait de nombreuses activités économiques parmi lesquelles l'achat de matières premières (métaux, laine, cuir, diamants industriels), qui étaient rares en Allemagne, et de métaux non-ferreux; et la vente de 'possessions ennemies', d''*herrenlose Gut*' et de marchandises de contrebande saisies. Les biens, qui ne pouvaient être ou n'étaient pas négociés en Belgique, furent transportés en Allemagne.

<u>Anmeldestelle für Judenvermögen</u>: Service allemand du Groupe 12 de l'Administration militaire allemande, responsable de la déclaration et de l'identification des propriétés juives. L'ordonnance du 28 octobre 1940 prévoyait l'obligation de déclarer les biens immobiliers.

<u>Arianisation ou désenjuivement</u>: Ensemble des mesures antisémites de chacun des régimes d'occupation national-socialiste en Europe, par lesquelles toute forme d'influence juive sur le plan politique, économique et culturel devait disparaître.

<u>Auditorat général</u> (AG) : Cour d'Appel près le Tribunal militaire belge, comparable à celle des affaires civiles. L'AG traitait le pourvoi en appel des jugements des Conseils de guerre, qui après la Seconde Guerre mondiale reçurent une compétence juridique accrue en matière de crimes de guerre.

<u>Loi BEG</u>: Première loi de la législation allemande du *Wiedergutmachung*, la *Bundesentschädigungsgesetz*, promulguée par l'ancienne République fédérale allemande le 28 septembre 1953. Cette loi prévoyait l'indemnisation des victimes morale et physique des persécutions raciales et religieuses.

Association belge des Banques (ABB): Association représentant les intérêts des banques belges, fondée le 2 décembre 1936. A côté d'une fonction consultative, cette association vise à l'uniformisation des méthodes et des conditions de travail dans le secteur bancaire. Elle entretient des contacts étroits avec les institutions à l'intérieur du monde financier en Belgique comme la Banque nationale, le Ministère des Finances et la Commission bancaire.

<u>Loi BRüG</u>: Deuxième loi de la législation allemande du *Wiedergutmachung*, la *Bundesrückerstattungsgesetz*, promulguée par l'ancienne République fédérale allemande le 19 septembre 1957. Cette loi prévoyait le dédommagement matériel des personnes et d'organisations privées. Tout bien identifiable, qui fut transporté ou supposé avoir été transporté en Allemagne, entrait en considération pour une indemnisation.

<u>Brüsseler Treuhandgesellschaft (BTG)</u>: Société fondée le 12 octobre 1940 par l'Administration militaire allemande en Belgique. La BTG fut active, dans une première phase dans la recherche de biens et de possessions ennemies et juives. Dans un second temps, la BTG fut chargée de la centralisation, de l'administration et de la liquidation de ces avoirs.

<u>Cas simples</u>: Dénomination utilisée par l'Office des Séquestres lors de la liquidation des comptes de la *Brüsseler Treuhandgesellschaft* après la guerre. Etaient considérés comme 'cas simples', les comptes qui, pendant la Seconde Guerre mondiale, furent soumis à des opérations de gestion courante.

<u>Collecting Point</u>: point de rassemblement des biens culturels, créé par les M, FA & A Division dans la zone américaine en Allemagne. Dans les *Collecting Points* les biens culturels retrouvés étaient conservés en sécurité, inventoriés, identifiés et restaurés, avant qu'ils ne soient restitués aux pays dont ils provenaient. Les M, FA & A compta trois *Collecting Points* opérationnels, actifs de 1945 à 1949 : Munich, Wiesbaden, Offenbach.

<u>Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)</u>: Institution publique, qui depuis le 15 novembre 1847 est chargée de recevoir, de gérer et de rembourser les avoirs financiers (aussi en espèces qu'en valeurs), qui ne peuvent être immédiatement transmis à un ayant droit.

<u>Banque de devises, Devisenbanken</u>: Banques qui ont reçu de l'Administration militaire allemande l'autorisation de conserver et de commercer les devises et valeurs étrangères. Durant l'Occupation, une première centralisation des avoirs financiers juifs s'opéra auprès de ces organismes.

<u>Devisenschutzkommando</u> (DSK): Service de police économique allemand, chargé de repérer les infractions aux ordonnances sur les devises édictées par l'Administration militaire allemande. A partir d'août 1940, le DSK se consacre à l'ouverture de coffres-forts en quête de biens ennemis. A côté de cela, il est responsable de la répression et de la confiscation des avoirs ayant fait l'objet de la contrebande financière comme les devises belges et étrangères, les diamants, l'argent et l'or.

<u>Diamantbureau</u>: Bureau de vente central de la Centrale du Diamant, fondé auprès du Ministère des Affaires économiques. Sa mission consiste à approvisionner le marché et à contrôler les prix des diamants durant la guerre.

<u>Centrale du Diamant</u>: Service belge, fondé sous l'impulsion allemande, le 30 janvier 1940, par le Ministère des Affaires économiques et la Forminière. Comme le *Diamantkontrollestelle* allemand, dont elle reprenait les activités, la Centrale officia au contrôle du marché diamantaire belge.

<u>Diamantcontrole</u>: Siège administratif de la Centrale du Diamant, à Anvers, fondé le 31 janvier 1941. Toute personne ou entreprise, qui souhaitait travailler dans le secteur diamantaire, fut, durant l'occupation soumise à une obligation de déclaration auprès du *Diamantcontrôle*.

<u>Diamantkontrollestelle</u>: Service allemand, fondé en août 1940 comme département particulier de l'OFK 672 Aussenstelle Anvers. L'objectif principal fut d'acquérir le contrôle du marché diamantaire belge. Le *Diamantkontrollestelle* fut supprimée en novembre 1940 et remplacée par la Centrale du Diamant.

Office de Récupération économique (ORE): Service belge fondé le 16 novembre 1944 par le Ministère des Affaires économiques en vue de la récupération et de la restitution des biens belges, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, tant en matière de propriété privée que de propriété publique. Au nombre de ses compétences, l'ORE reçut également l'exécution de l'accord international de Paris portant sur les réparations de l'Allemagne. Il était responsable de la restitution et de la liquidation de ces biens.

<u>L'Office des Séquestres</u>: Service public belge dépendant du Ministère des Finances, fondé le 31 octobre 1944. Dans un premier temps, il fut responsable de la mise sous séquestre, en Belgique, des biens, droits et intérêts des états, organisations et ressortissants ennemis. A partir de janvier 1945, le séquestre s'étend également aux biens et droits des 'suspects' belges, collaborateurs de l'ennemi.

<u>Einsatzstab Reichsleiter Rosenberg</u> (ERR): Service opérationnel allemand fondé par Alfred Rosenberg le 17 juin 1940, après l'occupation de l'Europe de l'Ouest. Dans le cadre de la politique de Hautes Ecoles, l'ERR confisqua les biens culturels délaissés (œuvres d'art, bibliothèques, archives) par des opposants idéologiques du national-socialisme, en l'occurrence les biens juifs. L'ERR collabora étroitement avec le SIPO-SD.

Feindvermogen: Terme allemand désignant les biens ennemis.

<u>Compte(s) Frensel</u>: Comptes de la *Brüsseler Treuhandgesellschaft*, ouverts dans un premier temps auprès de la *Westbank*, puis auprès de la Société française de Banque et de Dépôts, pour les biens financiers issus du secteur diamantaire. William Frensel était le *Verwalter* allemand le plus important et la figure de proue du 'désenjuivement' de l'industrie et du commerce du diamant durant la Seconde Guerre mondiale en Belgique.

<u>Geheime Feldpolizei</u> (GFP): Section des services de police allemands de l'Administration militaire allemande. Elle avait une double mission: d'une part, découvrir les crimes commis par des civils contre l'armée d'occupation; d'autre part, découvrir et réprimer toute forme d'activité qui va à l'encontre du *Reich*, e.a. commise par des Juifs.

<u>Groupe 1</u>, <u>Gruppe I</u>: Un des douze groupes de la <u>Wirtschaftabteilung</u>, le département économique de l'Administration militaire allemande. Le Groupe 1, <u>Gewerbliche Wirtschaft</u> contrôlait la vie des entreprises, et comportait différents sous-départements, organisé par secteur d'activité. Le secteur du diamant dépendait du sous-département <u>Steine und Eerbe</u>.

<u>Groupe 8, Gruppe VIII</u>: Un des douze groupes de la *Wirtschaftabteilung*, le département économique de l'Administration militaire allemande. Le Groupe 8 contrôlait les institutions financières et les compagnies d'assurances.

<u>Groupe 12, Gruppe XII</u>: Un des douze groupes de la *Wirtschaftabteilung*, le département économique de l'Administration militaire allemande. Le Groupe 12 gérait les biens et propriétés ennemis et juifs.

<u>Inter-Allied Reparation Agency</u> (IARA): Organe international fondé dans les zones occidentales de l'Allemagne au lendemain de la Conférence de Paris (1945). Cette agence veillait au partage équitable et à l'exécution des réparations allemandes, ainsi qu'à la restitution des biens spoliés à leur pays d'origine.

International Commission on Holocaust Era Insurance Claims (ICHEIC): Cette Commission internationale, aussi appelée Commission Eagleburger, à vu le jour en octobre 1998. Elle regroupe cinq compagnies d'assurances (Allianz, AXA, Generali, Winterthur et Zurich), des organes de contrôle des compagnies d'assurances aux Etats-Unis, l'Etat d'Israël et des organisations juives. L'objet principal de l'ICHEIC est l'indemnisation des polices d'assurances sur la vie non honorées, conclues par des victimes juives, entre 1920 et 1945.

<u>Jewish cultural Assets Belgium-Databank</u>: Banque de données créée, en 2000, par la Commission d'étude des biens juifs. Y sont introduites les informations se rapportant aux biens culturels spoliés (œuvres d'art, bibliothèques, archives), à des organisations et personnes juives, ainsi que

celles se rapportant à des biens culturels restitués ou vendus par l'Office de Récupération économique. Cette banque de données se compose de plus de 4.200 descriptions.

Registre des Juifs: Ordonnance anti-juive de l'Administration militaire allemande, que devait appliquer le Ministère des Affaires intérieures. Chaque commune belge dut ouvrir un Registre des Juifs âgés de plus de 15 ans, et demeurant sur son territoire. Réunies, à partir de 1942, par la Centrale anti-juive, ces fiches permirent à l'occupant allemand d'identifier 56.186 Juifs.

<u>Judenrat</u>: Terme allemand désignant l'Association des Juifs en Belgique fondée par l'occupant.

<u>Sommier 35</u>: Registre comptable en usage dans les Bureaux de l'Enregistrement et des Domaines du Ministère belge des Finances, dans lequel le receveur compétent enregistre toute succession sans maître ou en déshérence. Ce registre mentionne le nom, la date de naissance, la date de décès (si elle est connue) et le dernier lieu de résidence du défunt.

<u>Lippman-Rosenthal Bank</u> (LIRO): Banque à l'origine juive située à Amsterdam où l'occupant allemand centralisa, à partir de 1941, les devises, les valeurs, les objets en or, argent et platine, les pierres précieuses, e.a. de provenance juive néerlandaise.

Mala Zimetbaum databank (MZDB): Banque de données créée, en 1999, par la Commission d'étude des biens juifs, comportant des données personnelles relatives aux + ou - 70.000 victimes des mesures anti-juives introduites en Belgique occupée. La banque de données porte le nom de Mala Zimetbaum (1918-1944); cette jeune femme juive d'Anvers fut exécutée à Auschwitz après une tentative d'évasion.

<u>Compte Mecheln</u>: Nom d'un sous-compte de la *Brüsseler Treuhandgesellschaft* auprès de la Société française de Banque et de Dépôts. Sur ce compte furent versés d'une part les devises saisies à la caserne Dossin à Malines sur les déportés juifs; et d'autre part, les salaires versés aux travailleurs juifs employés dans le Nord de la France.

Administration militaire allemande (AMA), *Militärverwaltung* (MV): Administration d'occupation militaire allemande, en place entre juin 1940 et juillet 1944 en Belgique et dans le Nord de la France. Elle poursuit le 'Ruhe und Ordnung' et s'efforce avec un minimum de personnel d'engranger un maximum de résultat pour soutenir l'effort de guerre allemand. A la tête de l'AMA se trouve le général Alexander von Falkenhausen, le *Militärbefehlshaber*.

<u>Möbelaktion</u>: Confiscation, sur l'ordre du Führer du 14 janvier 1942, des meubles et biens domestiques abandonnés par les Juifs dans leurs logements, dans les zones occupées. Après les logements de Juifs en fuite, le pillage se porta, à partir d'août 1942, sur les habitations des Juifs déportés. Les meubles furent attribués à des victimes allemandes des bombardements alliés.

<u>Monuments, Fine Arts & Archives Division</u> (M, FA & A): Unité uniformisée de l'armée américaine, composée de conservateurs de musée, d'archivistes et de spécialistes de l'art. Elle organisa la restitution des biens culturels dans les zones américaines d'Allemagne et d'Autriche, qu'elle centralisa dans des *Collecting Points*.

Emprunt d'Assainissement monétaire (EAM): Assainissement financier en Belgique d'après-guerre. La loi du 14 octobre 1945 stipulait que la partie des biens financiers, 'définitivement bloquée' dans le cadre de l'opération Gutt, serait convertie en obligations, d'emprunt d'Etat à 40 ans. Cet Emprunt d'Assainissement monétaire avait pour objectif de ramener le rapport entre la masse monétaire et le revenu national à des limites normales et de rétablir une parité du change avec la monnaie anglaise.

Attestation de négativité: Preuve de l'auto-aryanisation d'une entreprise. Si une entreprise juive entreprend elle-même sa propre aryanisation, l'Administration militaire allemande lui délivrait, après demande, une attestation par laquelle l'entreprise ne tombait plus sous le coup des mesures anti-juives.

<u>Oberfeldkommandanturen</u> (OFK): Antenne locale de l'Administration militaire allemande d'occupation, en Belgique et dans le Nord de la France, durant la Seconde Guerre mondiale. Celle-ci compte 5 Oberfeldkommandanturen (Bruxelles, Charleroi, Gand, Liège, et Lille) et 10 Feldkommandanturen (FK).

<u>Oberkommando des Heeres</u> (OKH): Haut Commandement de l'armée de terre allemande, à qui l'Administration militaire allemande, composée de militaire et de civils allemands mobilisés, doit rendre des comptes et dont elle doit suivre les ordres.

<u>OFK 672 Aussenstelle</u>: Filiale à Anvers de la *Wirtschafsabteilung*, département économique de l'Administration militaire allemande. L'OFK 672 Aussenstelle joua un rôle important dans le contrôle et la confiscation du monde diamantaire belge, par les Allemands.

<u>Opération Gutt</u>: Mesures économiques, parmi lesquelles l'Emprunt d'Assainissement monétaire, prises par le Ministre des Finances C. Gutt, en vue de parvenir à stabiliser les prix et à rétablir l'économie belge après la

Libération. Les billets sont retirés de la circulation et les dépôts bancaires, les comptes à vue et les comptes à terme sont également bloqués. La 'partie temporairement indisponible' est libérée en 1949, tandis que la partie 'définitivement bloquée' est remboursée par tranches à partir des années cinquante.

Organisation Todt (OT): Organisation allemande, active en Europe occupée et responsable des grands chantiers militaires, dont le Mur de l'Atlantique. Cette organisation employait aussi bien des travailleurs volontaires que des travailleurs forcés. Des Juifs de Belgique furent mis au travail obligatoire dans les régions côtières du Nord de la France, et assignés à la construction du Mur de l'Atlantique.

<u>Quartieramt</u>: Service allemand de l'Administration militaire, chargé de gérer le logement et les disponibilités en terme de logement pour les militaires, services et civils allemands en Belgique occupée.

<u>Conseil des XX</u>: Conseil fondé dans les années cinquante par la Fédération belge des Bourses diamantaires pour indemniser les diamantaires juifs en Belgique. Cette mission passait par la vente des diamants restitués et le partage du produit de la vente entre les ayants droit.

<u>Rex</u>: Parti politique d'avant-guerre et mouvement autoritariste dirigée par Léon Degrelle. Durant la Seconde Guerre mondiale, la collaboration militaire et politique en Wallonie se confondit avec ce mouvement.

Reichsministerium für die besetzten Ostgebiete (RMfdbO): Reichsministerium, aussi appelé Ostministerium, responsable de l'exécution de la Möbelaktion dans l'Europe occupée, sur l'ordre du Führer du 14 janvier 1942.

<u>Sicherheitspolizei-Sicherheitsdienst</u> (Sipo-SD): Service de police allemand, chargé de la recherche et de la lutte contre les ennemis politique du *Reich*. Il se compose de différents départements, dont les plus importants sont la police secrète (*Gestapo*) et le SD, service de renseignements politique de la SS. Ces fameux services de police dépendent directement de Heinrich Himmler, le *Reichsführer* de la SS.

Sperrkonto: Terme allemand désignant un compte financier bloqué.

Société française de Banque et de Dépôts: Siège belge d'une banque française, succursale de la Société générale de France. La BTG y centralisa, principalement en 1943 et 1944, les avoirs ennemis et juifs, dont les espèces en compte, les valeurs et montants provenant des liquidations.

<u>Plis et comptes Unbekannt</u>: Terme allemand signifiant 'inconnu'. Le terme désigne d'une part les plis cachetés renfermant les objets de valeur comme

des bijoux, des pièces de monnaie et des montres, qui furent saisis à la caserne Dossin, à Malines et qui appartenaient à Juifs déportés non-identifiés. Il désigne encore les sous-comptes ouverts auprès de la Société française de Banque et de Dépôts pour des avoirs financiers juifs et ennemis non identifiés. Le produit de ces biens fut versé par l'Office des Séquestres au Trésor belge.

<u>Verwalter</u>: Gestionnaire et liquidateur d'entreprises, de propriétés et de biens juifs et ennemis, désignés par l'Administration militaire allemande. Le (*Kommissarische*) *Verwalter* avait le droit d'acquérir, de vendre et de liquider des biens.

<u>Verwaltung des Jüdischen Grundbesitzes in Belgien</u> (VJGB) : Forme particulière de *Verwaltung*, cet organe, fondé par l'Administration militaire allemande, était chargé de la gestion des biens immobiliers juifs en Belgique, à l'exception d' Anvers.

<u>Vlaams Nationaal Verbond</u> (VNV): Parti et mouvement fondés en 1933 en vue de rassembler en un seul mouvement toutes les organisations national-flamandes. Alors qu'avant-guerre il affichait une attitude réservée à l'égard du national-socialisme, le VNV se tourne résolument pendant la guerre vers la collaboration politique.

<u>Warencentrale Leder</u>: Service de contrôle allemand fondé par l'Administration militaire le 2 juin 1941 en vue de coordonner et d'organiser la vente de peaux et de cuir.

<u>Wirtschaftsabteilung</u>: Département économique de l'Administration militaire allemande en Belgique, composé de 12 Groupes. Leurs préoccupations principales étaient de contrôler et d'enrôler l'économie belge dans les efforts de guerre allemands et d'organiser une politique de mise au travail en ce sens.

<u>World Jewish Restitution Organization</u> (WJRO): Organisation juive internationale fondée en 1992. Sa principale mission est la restitution des biens et avoirs spoliés à la Communauté juive d'Europe.

<u>Caisse autonome des Dommages de Guerre</u>: Institution publique belge, responsable de la liquidation des dommages de guerre matériels et de l'allocation de crédits de restauration à des immeubles, à des particuliers, et à des organisations au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.